

M. Stanfield: Je crois comprendre que sous peu nous aurons une autre occasion de discuter de la position prise par le gouvernement à l'égard du financement du régime d'assurance-maladie. Je ne compte pas en dire davantage à ce sujet ce matin. Lorsque le présent bill a été présenté à la Chambre en deuxième lecture, j'ai dit que je ne m'y opposerais pas, mais je dois maintenant déclarer qu'à la suite de la décision unilatérale prise par le gouvernement à l'égard des programmes à frais partagés depuis la présentation de ce bill en deuxième lecture, je suis d'avis qu'un examen complet s'impose à l'égard de la formule de péréquation et de partage des impôts entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Quant à moi, je suis dégoûté de voir le présent gouvernement se présenter devant les gouvernements provinciaux et conclure avec eux des engagements précis et, à peine quelques semaines plus tard, adopter des mesures unilatérales qui ne sont que duperie.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Personnellement, je suis dégoûté de voir le gouvernement présenter des propositions à la Chambre sous certains prétextes pour ensuite, lorsqu'on semble vouloir les accepter, changer la base même de ces propositions par une action unilatérale allant dans son propre intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Nous en avons assez. Une telle attitude va détruire le pays et nuire à la confiance que les gouvernements provinciaux pourraient avoir dans les ententes qu'ils concluent avec le présent gouvernement. Ce n'est pas juste. Il faut procéder à une étude complète des arrangements relatifs aux recettes fiscales et à la péréquation; pour ma part, je n'appuierai pas le projet de loi. Je ne m'opposerai pas au vote mais je ne me prononcerai certainement pas pour l'adoption du bill en troisième lecture.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois rappeler au ministre, qui semble vouloir prendre la parole, qu'en vertu du Règlement de la Chambre il se trouve à avoir pris la parole en proposant la motion; la seule façon d'avoir la parole à ce moment-ci, c'est qu'il ait le consentement unanime de la Chambre. Je suis prêt à lui donner la parole maintenant si la Chambre y consent. Le ministre peut-il prendre la parole maintenant?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'autres aimeraient peut-être se prononcer sur ce bill et je suppose que le ministre ne mettra pas fin au débat en se levant, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur adjoint: Sur le point que le député vient de soulever, il n'y a pas droit de réplique à l'étape de la troisième lecture. Cela ne s'applique qu'à la deuxième lecture. Donc, si le ministre parle, il ne met aucunement fin à la discussion. Il ne fait qu'y participer.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler, mais comme le leader de l'Opposition (M. Stanfield) l'a fait, par courtoisie pour lui, j'ai cru devoir répondre à quelques-uns

Pétrole et gaz

des arguments qu'il a fait valoir lors du débat en deuxième lecture et encore ce matin.

D'abord, si ce bill propose d'exclure de la péréquation certaines recettes supplémentaires tirées du pétrole et du gaz, c'est pour que les Canadiens continuent de croire que le principe de la péréquation est applicable du point de vue fiscal. J'ai dit, lors de débats publics et dans ma correspondance et mes négociations avec les provinces, que les contribuables devraient verser à l'État environ deux milliards de dollars de plus, si les recettes supplémentaires tirées du pétrole et du gaz n'étaient pas exclues dans une certaine mesure de la loi actuelle. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) m'a posé la question au moment de la deuxième lecture et nous lui avons donné les renseignements fournis par mon secrétaire parlementaire sur ces recettes et ces frais supplémentaires. Le député n'est peut-être pas satisfait, mais nous lui avons donné un exposé complet de ce qu'auraient été ces frais supplémentaires pour le contribuable. Ces frais se seraient élevés à environ deux milliards de dollars si nous n'avions pas décidé d'exclure certains revenus supplémentaires de la formule de péréquation.

Il ne faut pas oublier que l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique avaient approuvé ces revenus supplémentaires non à cause d'un élément inhérent de la structure des coûts de production du pétrole et du gaz au Canada, mais en raison des répercussions que provoquait au Canada le prix de ces produits qui a quadruplé à cause des pratiques de l'OPEP. Je voudrais vous signaler, monsieur l'Orateur, que la péréquation n'était jamais censée suppléer à l'explosion des revenus provoquée par suite du bouleversement international causé par le pétrole. La péréquation complète des revenus supplémentaires tirés du pétrole et du gaz aurait été très coûteuse, comme je l'ai dit à la Chambre, et aurait nécessité une hausse des impôts fédéraux. En outre, les revenus dont ont besoin les sept provinces qui touchent des paiements de péréquation pour uniformiser les services publics ne sont pas sensiblement plus élevés par suite du bouleversement international causé par le pétrole. En somme, il n'est vraiment pas nécessaire d'accroître les revenus affectés à la formule de péréquation, car les besoins provinciaux n'ont pas augmenté automatiquement par suite des prix internationaux et artificiels du pétrole.

● (1130)

Dès janvier 1974, j'ai déclaré publiquement que l'inclusion dans la formule de péréquation de tous les revenus provenant du pétrole et du gaz nécessiterait une restructuration complète de la formule de péréquation si l'on veut qu'elle demeure administrable sur le plan fiscal et conserve sa crédibilité auprès des Canadiens. Je le répète, il serait préférable de trouver une solution qui permette de protéger le régime de péréquation de 1973-1974 contre les répercussions des bouleversements internationaux causés par le pétrole.

Voilà, Votre Honneur, ce que vise le bill C-57 pour une période de trois ans. Pendant ce temps, de concert avec les provinces, le gouvernement fédéral aura l'occasion d'étudier avec soin la possibilité d'élaborer un nouveau régime. Je dois dire que j'ai toujours eu une grande confiance dans la formule et le principe de la péréquation qui donne à toutes les provinces une capacité égale de fournir des services publics à tous les Canadiens.